

LA GENEYTOUSE

BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2022



SOMMAIRE

1 LE MOT DU MAIRE P. 1

2 LES FINANCES P.2 à 6

- ❖ Finances 2021
- ❖ Budget 2022
- ❖ Subventions 2022

3 TRAVAUX REALISES P. 7 et 8

- ❖ Réfections de voirie
- ❖ Réfection du bureau du Maire
- ❖ Acquisitions
- ❖ Végétalisation du cimetière
- ❖ Aménagement de la traversée des Allois

4 LES PROJETS P. 9

- ❖ Lotissement Les Genêts
- ❖ Vestiaires du Stade

5 LES ECOLES P. 10 à 13

6 INTERCOMMUNALITE P. 14 à 19

- ❖ Fibre optique
- ❖ Communauté de Communes de Noblat
- ❖ France Services

7 MANIFESTATIONS P.20

- ❖ Commémorations
- ❖ Colis des aînés

8 INFORMATIONS P. 21 à 25

9 LES ASSOCIATIONS P. 26 à 28

10 LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE P. 29

LE MOT DU MAIRE

Chères Geneytousaises, chers Geneytousois

Alors que l'année 2021 s'est achevée avec, pour beaucoup d'entre nous, le sentiment d'une période encore très particulière, nous espérons que la seconde partie de 2022 nous soit plus heureuse, plus libre et surtout plus conviviale, à l'image du début de l'exercice au cours duquel les contraintes sanitaires ont pu être levées.

Pour la seconde fois depuis le début de mon nouveau mandat, je n'ai pu, comme à l'habitude, vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux où nous pouvons échanger et au cours de laquelle, je vous fais un bilan de l'année écoulée et un planning des événements et opérations à venir dans la commune.

Aussi, c'est par l'intermédiaire de ce courrier que nous vous présentons les actions menées à l'image des travaux et projets que l'équipe municipale conduit pour améliorer encore la vie à La Geneytouse. Sans entrer dans les détails que vous retrouverez dans ce bulletin, je citerai le déploiement de la fibre optique pour le très haut débit, la sécurisation routière au village des Allois, la construction de vestiaires et sanitaires ainsi que le projet du lotissement des Genêts dans le bourg.

Concernant la vie communale, les derniers mois ont été, malgré les contraintes sanitaires dues à cette épidémie, une période bien remplie, et ce, grâce aussi à l'ensemble du Conseil Municipal, adjoints, conseillers et conseillères qui ont su répondre présents dans

les différentes missions et commissions dans lesquelles ils se sont engagés. Je les en remercie.

Notre commune, dynamique à l'image de sa croissance démographique, vit aussi chaque jour, grâce à votre implication et vos actions et c'est en partie grâce à vous que notre territoire reste accueillant et attractif.

Je n'oublie pas non plus, nos nombreuses associations et remercie les présidentes, présidents et les bénévoles pour leur dynamisme pour gérer les événements qui nous permettent de bien vivre ensemble.

Notre école, comprise dans le regroupement pédagogique avec la commune d'Eybouleuf, fait également partie de cette vie active, et ce, grâce aux enseignants qui sont aux petits soins pour nos enfants. Je les en remercie vivement.

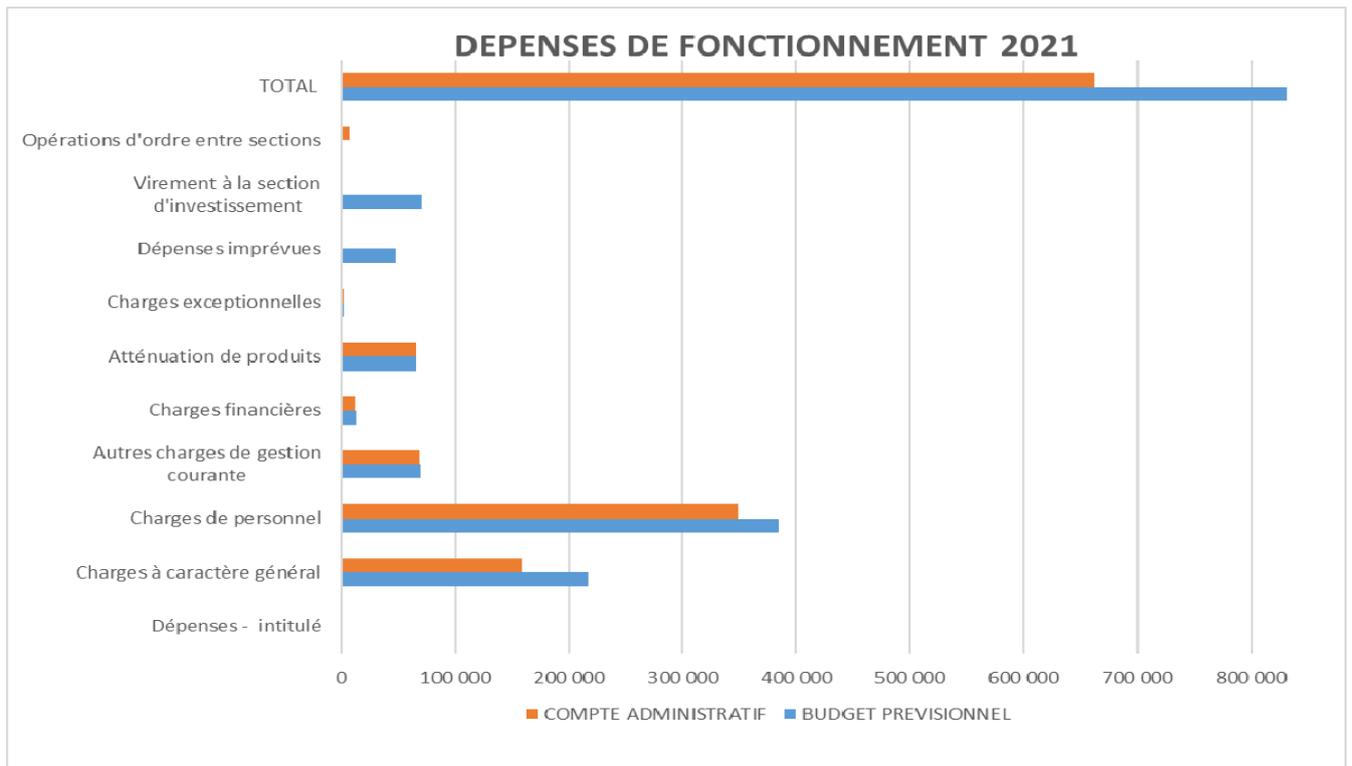
Un grand merci, également, aux agents municipaux qui, par leur mission qu'elle soit dans le domaine administratif, scolaire ou technique, œuvrent quotidiennement pour que la vie soit la plus agréable possible à La Geneytouse.

En espérant pouvoir vous retrouver le plus tôt possible autour de moments partagés et conviviaux.

Bien cordialement.

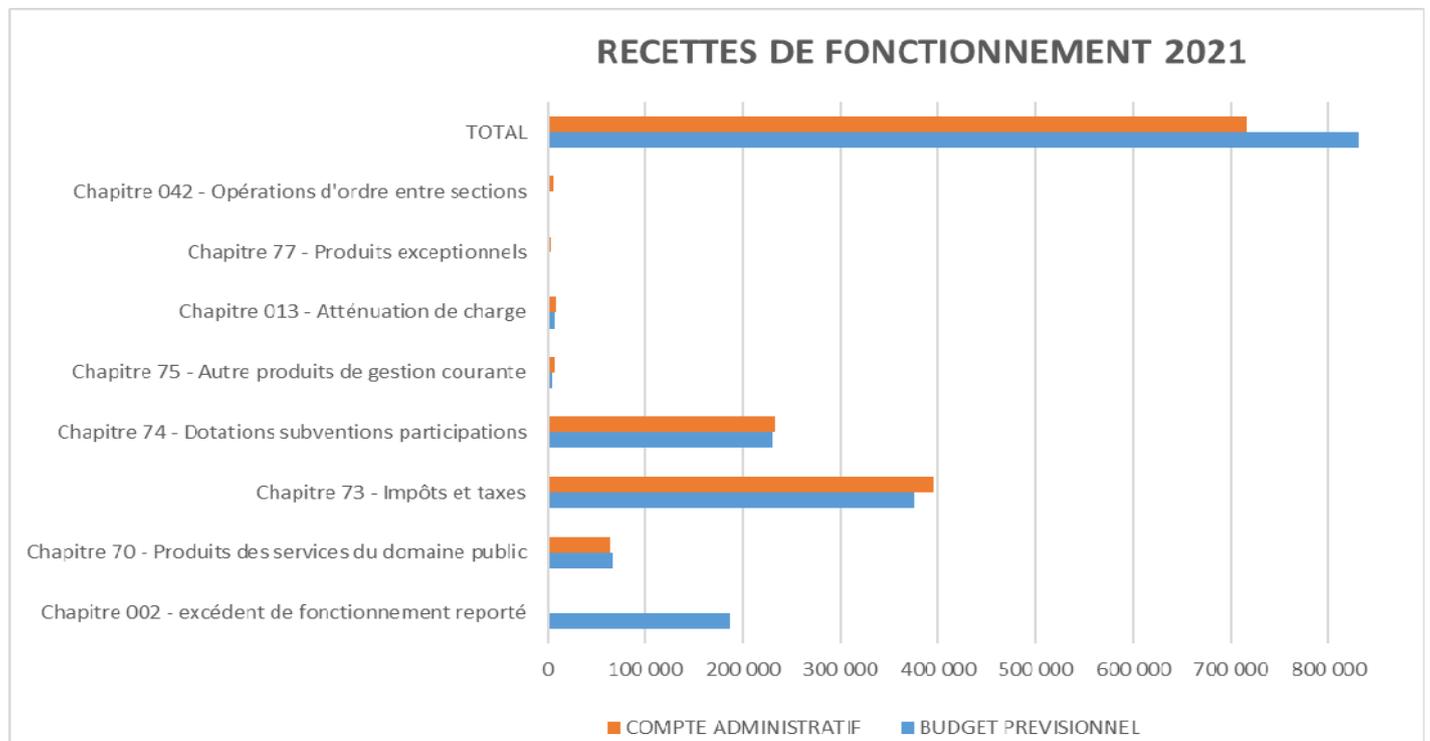
Alain FAUCHER





Les charges de fonctionnement comprennent : l'alimentation, les combustibles, le carburant, les fournitures de voirie, scolaires, l'entretien des voies, réseaux, bâtiments, du matériel roulant, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les primes d'assurance etc... mais aussi les charges de personnel (rémunération du personnel), les indemnités, les subventions, les frais d'organisation du temps périscolaire...

Les charges financières concernent le remboursement des intérêts des emprunts et les atténuations de charges représentent la participation versée à la communauté de communes et notamment la contribution au service d'incendie et de secours.



Les recettes de fonctionnement comprennent : les facturations des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires), les redevances pour occupation du domaine public, les loyers (commerce, salle, matériel), des remboursements par la Communauté de communes de Noblat pour mise à disposition des agents communaux, les ressources fiscales, les droits de mutation, le fonds de péréquation des ressources intercommunales, les dotations, les compensations d'exonérations fiscales, la participation d'Eybouleuf aux frais de personnel de l'école maternelle, le remboursement d'une part des salaires d'agents en maladie.

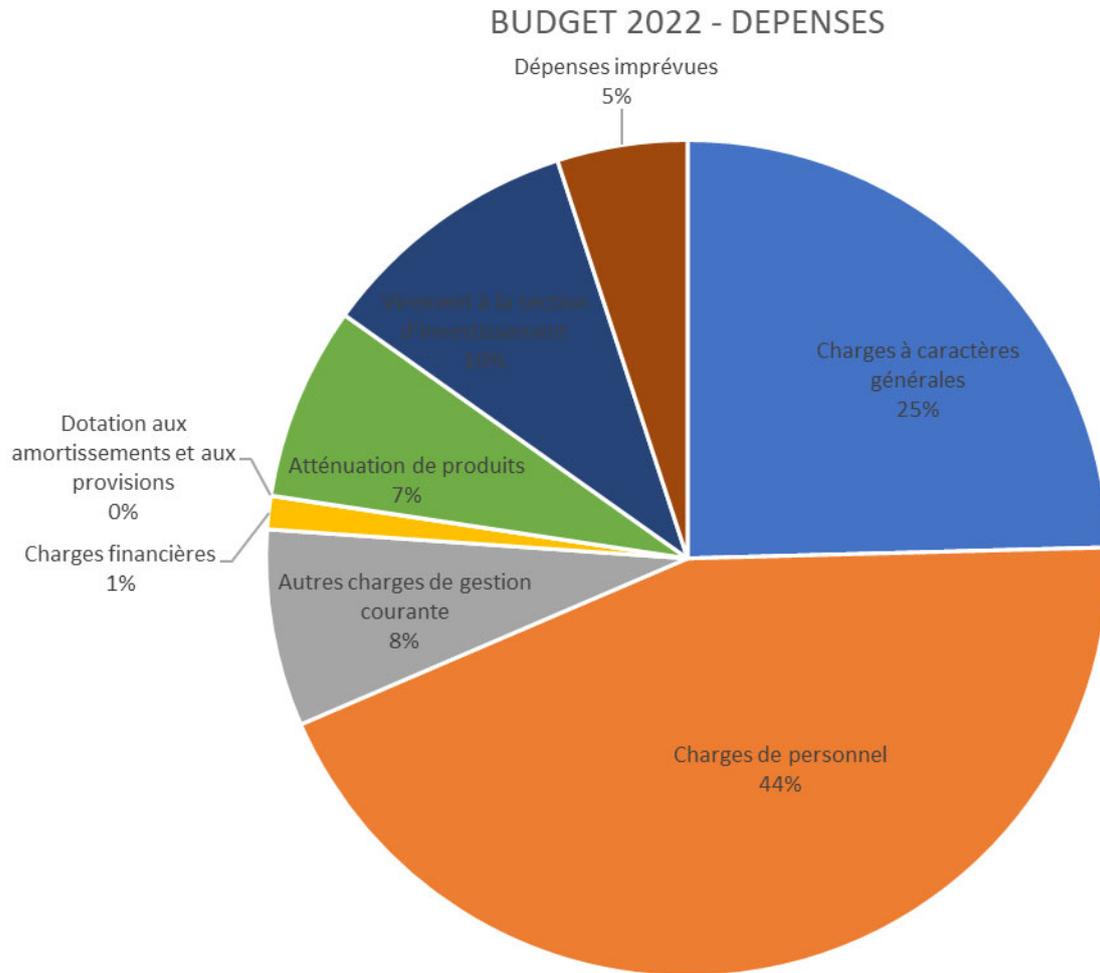
LES FINANCES 2021

INVESTISSEMENT 2021

Dépenses - intitulé	MONTANT	Recettes - intitulé	MONTANT
Immobilisations incorporelles : Achat de la licence de débit de boisson	2 600,00	Dotations, fonds divers et réserves : Excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2), les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes.	37 133,52
Immobilisations corporelles : Achat de terrains à Taubrégeas et aux Allois, achat de panneaux de voirie, remplacement de l'ordinateur de la directrice de l'école, illuminations de Noël, achat d'une armoire chaude au restaurant scolaire, équipement audio-vidéo de la salle des fêtes.	10 181,90		
Immobilisations en cours : Réfection de la toiture de l'école maternelle, Tranche1 de la construction de vestiaires au stade, aménagements de sécurité dans la traversée du village des Allois, canalisation des eaux pluviales à la Lande des Allois	21 775,80	Subventions : Subventions du Département pour la réfection du chemin de Bellevue et des Amendes de police pour l'aménagement de sécurité dans la traversée des Allois	38 878,50
Emprunts : Remboursement du capital des emprunts	36 612,02	Emprunts : Emprunt bonifié par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne auprès de la Caisse d'Epargne pour l'aménagement de sécurité dans la traversée des Allois	6 000,00
Opérations d'ordre entre sections : Vente de la tondobroyeuse	6 019,67	Opérations d'ordre entre sections : Vente de la tondobroyeuse	7 019,67
Solde d'exécution négatif reporté n-1	6 441,13		
TOTAL	83 630,52	TOTAL	89 031,69
Solde de l'exercice 2021			5 401,17
Restes à réaliser de 2021 en 2022	124 844,03	Restes à réaliser de 2021 en 2022	133 057,20
Solde des restes à réaliser			8 213,17
Solde global			13 614,34

BUDGET 2022

Le 11 avril 2022, le Conseil municipal a voté le budget 2022 pour un montant de 896 591,93 € à la section de fonctionnement



Charges à caractère général : L'eau, l'assainissement, l'électricité, les combustibles, les carburants, les fournitures d'alimentation, d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires, contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (véhicules et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, les honoraires et la rémunération d'intermédiaires, les fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les services bancaires, les taxes foncières, etc

Charges de personnel : Les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal - 10 agents titulaires, 2 agents non titulaires

Autres charges de gestion courante : Les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, la redevance concernant les ordures ménagères, les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations et les produits irrécouvrables

Charges financières : Les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts

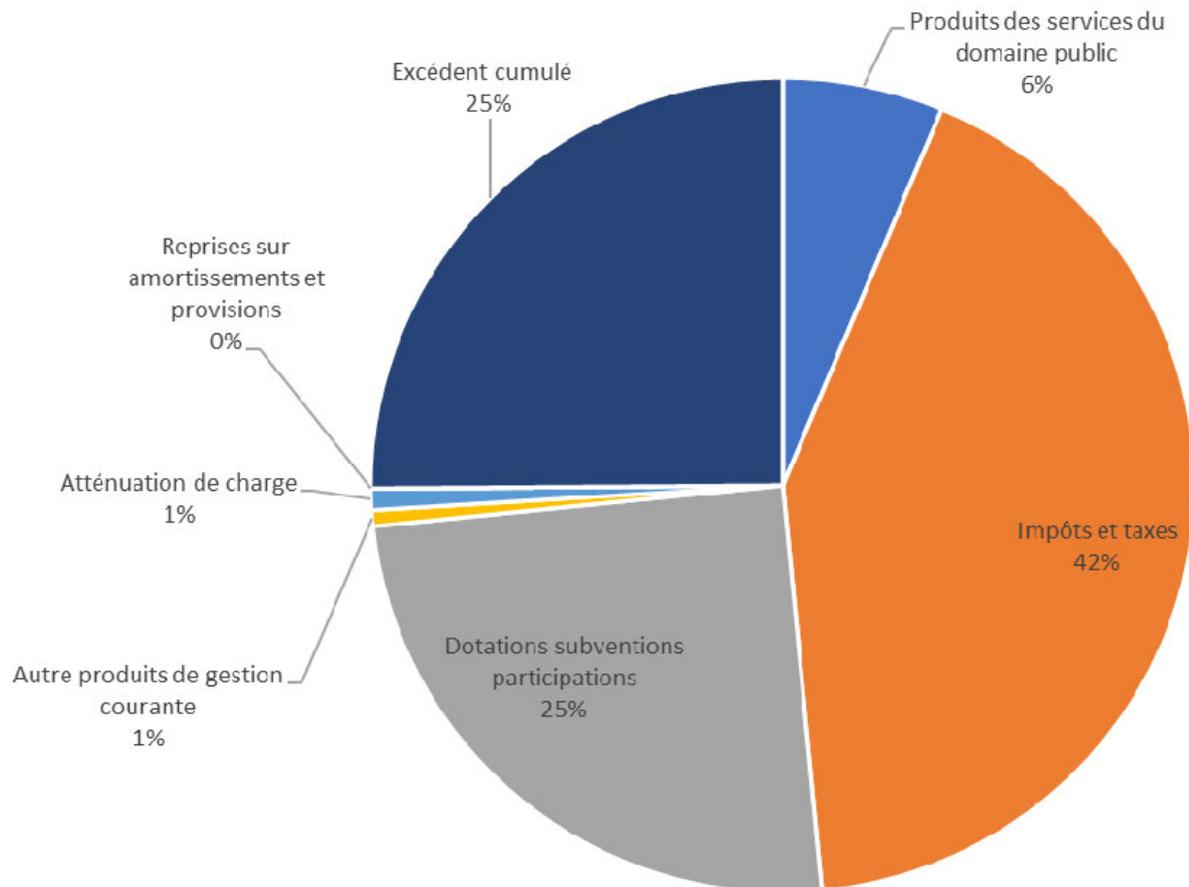
Dotations aux amortissements et aux provisions : Dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants

Atténuation de produits : Le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communal (FPIC)

Virement à la section d'investissement : L'autofinancement de la section d'investissement en vue de financer des projets

Dépenses imprévues : Une somme inscrite pour permettre à la commune de faire face à des dépenses imprévues

BUDGET 2022 - RECETTES



Produits des services du domaine public : Facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires, concessions au cimetière) et des redevances d'occupation du domaine public, le remboursement par la Communauté de Communes de Noblat de travaux d'entretien effectués par les agents communaux sur la voirie.

Impôts et taxes : Encaissement des ressources fiscales. Ces ressources sont issues des deux taxes concernant les ménages. La commune bénéficie également d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles ainsi que du fonds national de péréquation des ressources intercommunales.

Dotations, subventions, participations : Dotations et subventions perçues de l'Etat et des compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés. Encaissement à ce chapitre d'un remboursement de personnel concernant l'école maternelle par la mairie d'Eybouleuf, du fonds d'amorçage reçu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA sur certains travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments.

Autres produits de gestion courante : Recettes générées par la location du commerce du Bourg, de la salle polyvalente, des tentes de cérémonies, etc.

Atténuation de charges : Remboursements par notre assurance des frais de personnel en cas d'absence des agents pour raisons médicales.

Reprises sur amortissements et provisions

Excédent cumulé : Report des excédents cumulés au cours des exercices comptables précédents.

TAXES COMMUNALES 2022

Le 11 avril 2022, le Conseil Municipal vote les taux des 2 taxes communales d'imposition pour l'année 2022 :

- Foncier bâti : 36,91 % (moyenne départementale : 40,38 %)
- Foncier non bâti : 69,17 % (moyenne départementale : 74,15 %)

BUDGET 2022

Le 11 avril 2022, le Conseil municipal a voté le budget 2022 pour un montant de **607 109,03 €** à la section d'investissement.

INVESTISSEMENT 2022

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Immobilisations incorporelles : Etudes patrimoniales eaux pluviales et eaux usées – remboursement à la Communauté de Communes de Noblat, Révision du PLU, PUP Lotissement de la Forêt.	35 835,39	Immobilisations incorporelles : Remboursement par le SIAEP de Allois des études patrimoniales eau potable	2 837,00
Immobilisations corporelles : Achat de terrains à la Ribière, achat de matériel informatique, d'une pyre à plate-forme, de robots pour le restaurant scolaire, remplacement de la téléphonie.	11 785,00	Subventions : Conseil départemental de la Haute-Vienne, Etat, Amendes de police, SEHV, CRTE, LEADER Participation du propriétaire concerné par le PUP du lotissement de la Forêt	303 670,00
Immobilisations en cours : Eclairage public du Chatain et des Allois, aménagements de sécurité dans la traversée des Allois, construction de vestiaires, végétalisation du cimetière et des trottoirs du lotissement de la Croix-Ferrée, atelier municipal, parking aux Allois, remplacement du tableau électrique des anciens vestiaires	521 808,64	Emprunt bonifié par le Département de la Haute-Vienne pour la végétalisation du cimetière et des trottoirs du Lotissement de la Croix-Ferrée Emprunt pour la construction de vestiaires au stade	131 000,00
Remboursement des annuités d'emprunts pour la part capital	37 700,00	Dotations : excédent de fonctionnement capitalisé, remboursement de la TVA de l'année 2020, taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes	73 400,00
		Excédent d'investissement reporté	5 401,13
Investissement 2020 reporté		Virement de la section de fonctionnement : autofinancement des projets	90 820,90
TOTAL	607 129,03	TOTAL	607 129,03

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTEES LE 11 AVRIL 2022

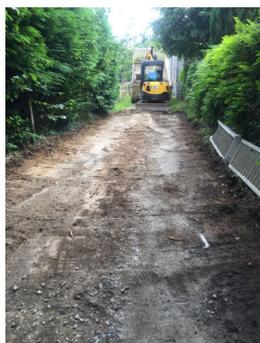
BENEFICIAIRES	Montant	BENEFICIAIRES	Montant
ACCA de La Geneytouse	200,00 €	Comice agricole de St Léonard	80,00 €
Comité des Fêtes de La Geneytouse et ses sections	5200,00 €	Comité d'organisation des journées promotionnelles de la viande bovine	120,00 €
La Tirelire	160,00 €	FSE du Lycée-Collège de St Léonard	100,00 €
Comité départemental de lutte contre le cancer	60,00 €	AS du Lycée-Collège de St Léonard	100,00 €
FNATH	100,00 €	Foyer rural de St Léonard	860,00 €
C.C. Jeunes Agriculteurs	50,00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00 €
Amicale des pêcheurs de St Léonard	50,00 €	Comité de Jumelage Noblat Aigues Vives	491,50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Léonard	50,00 €	Conciliateurs de justice	50,00 €

La commune de La Geneytouse ne verse pas de subvention directe aux Restaurants du Cœur, cependant, elle participe avec les 11 autres communes de la Communauté de Communes de Noblat aux deux collectes hebdomadaires de denrées à Feytiat et à St Léonard, et les achemine, hiver comme été, vers les locaux des Restaurants du Cœur à St Léonard de Noblat.
La subvention versée au Comité des fêtes et ses sections participe au financement du feu d'artifices et des animations musicales du Marché aux fraises et de la fête du mois d'août.

TRAVAUX REALISES

Réfection des chemins

Suite aux travaux effectués sur différentes routes, la réutilisation des excédents de matériaux issus du grattage du bitume nous a permis de procéder à la réfection totale du chemin des châtaigniers, du chemin récemment empierré dans le bourg des Allois ainsi que de terminer la route du puits.



Préparation des routes



Dans le cadre du transfert de la voirie communale à la Communauté de communes de Noblat, les travaux de réfections se poursuivent chaque année. C'est ainsi que des travaux de canalisations des eaux pluviales ont été réalisés route du Tourmalet en prévision de son revêtement complet.

Réfection du bureau du Maire

Les employés municipaux ont réalisé cet hiver des travaux de peinture permettant au Maire de recevoir les administrés dans un bureau désormais rénové.

Nous les remercions du soin apporté à cet ouvrage, franchir la porte du bureau de Maire n'est désormais plus un retour vers une époque que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître !



Acquisitions



Afin de pouvoir proposer des menus de qualité, faits maison le plus souvent possible, le restaurant scolaire a été doté en matériel : une armoire chauffante pour le maintien en température des plats, un robot à pâtisserie et un coupe légumes.

Végétalisation du cimetière et des trottoirs de la Croix-Ferrée

La suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires était nécessaire à l'environnement et la santé de tous, protégeant ainsi également la biodiversité. En contrepartie, l'entretien du cimetière est une tâche chronophage pour nos agents communaux et un sujet de mécontentement de nos concitoyens. Une végétalisation du cimetière et des trottoirs du lotissement de la Croix-Ferrée a été faite par la société Art Côté Jardin en mars dernier.



Avant – image d'illustration



Après – image d'illustration

Les allées du cimetière et les trottoirs ont été enherbés de plantes à croissance très lente qui permettront à terme d'espacer considérablement les tontes et de supprimer la présence de « mauvaises » herbes par envahissement de l'espace. Entre les tombes, nous aurons une prairie fleurie selon la même technique.

Cette réalisation a fait l'objet d'une importante subvention européenne et nous devrions en voir le résultat d'ici 2 ans. Patience, ça pousse, mais lentement !



Aménagements de sécurité dans la traversée des Allois

Afin de sécuriser la traversée du village des Allois et en raison de la dangereuse sinuosité et du peu de largeur de la route d'Eyjeaux, vous avez pu constater que d'importants travaux de sécurisation de la traversée du lieu-dit Les Allois ont été réalisés. Des dispositifs de ralentissement de la circulation automobile ont été posés sur la D65, route d'Eyjeaux et de la Porcelaine.



Un passage piéton a également été matérialisé sur l'axe Limoges-Eymoutiers, signalé par un panneau fonctionnant à l'énergie solaire. Maintenant, attention aux nouvelles limitations de vitesse... !

Stade Las Minaudas

Le site de Las Minaudas est appelé à évoluer avec la construction d'un bloc vestiaires et sanitaires répondant aux normes en vigueur. Les anciennes installations, datant de plus de 40 ans, ne répondent plus aux exigences sportives avec le développement du club des Espoirs et sa pratique au plus haut niveau départemental.



En effet, les deux vestiaires actuels sont insuffisants en nombre et en surface au vu des règlements de la fédération française de football. Ce projet permet également l'installation incontournable de sanitaires pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite, inexistantes à ce jour au stade. Ce projet sera financé par des subventions de l'Etat, du Département, de la Fédération Française de Football et des fonds propres de la commune.



Lotissement des Genêts

Il y a quelques mois, la municipalité a fait l'acquisition de terrains autour de la mairie pour une surface de 11 hectares, afin de développer et densifier le bourg.

L'équipe municipale travaille actuellement sur les futurs projets à moyens et longs termes afin d'aménager le plus harmonieusement et efficacement ces espaces (habitat, services, loisirs...).

La première tranche de travaux concerne la zone située à l'arrière de l'école avec un projet de lotissement qui verra la mise à la vente de 21 parcelles, la construction de 5 logements locatifs par l'ODHAC et l'implantation d'une maison d'assistantes maternelles. Les travaux doivent débuter dans les prochains mois.



Projet « Le tour du Monde en 36 semaines »

Le petit déjeuner anglais pour les enfants de maternelle:



Les élèves de PS/GS devant la fresque réalisée par les CP pour le repas à thème de l'Océanie.



Le dragon des CP réalisé en lien avec le travail sur l'Asie.

Randonnée « A la porte de mon école »



Dans le cadre du projet interdisciplinaire porté par l'USEP « A la porte de mon école », tous les élèves de l'école de La Geneytouse ont créé, en 2020-2021, un parcours de randonnée sous forme de livret.

En octobre 2021, les classes de l'école sont allées faire le parcours dans la matinée. Cette sortie a permis de clore ce projet, tester le parcours et ramasser des éléments caractéristiques de l'automne. La balade s'est terminée par un petit goûter à l'école.

Des livrets sont disponibles à la mairie pour pouvoir réaliser cette randonnée.

Labélisation de l'école « Génération 2024 »

Le label « Génération 2024 » fait référence aux Jeux Olympiques qui seront organisés à Paris en 2024 et vise à encourager la pratique physique et sportive des jeunes.



L'équipe a trouvé important pour une école rurale de s'investir dans ce projet même s'il n'y a pas de complexes sportifs à proximité. Nous utiliserons le terrain derrière l'école et le stade pour organiser des rencontres sportives pour les écoles du RPI ou d'autres écoles du secteur. Des interventions de sportifs seront prévues.

Les classes participent régulièrement aux rencontres USEP (ici la course d'orientation).



Les séances de natation à l'espace Aqua'Noblat.



Les enseignants de CP et CE1 ont un projet vélo qui débutera cette année et se prolongera sur plusieurs années. Plusieurs parents se sont proposés pour passer l'agrément vélo et ainsi permettre la réalisation de ce projet.



L'association sportive USEP nous a prêté des vélos, trottinettes et draisiennes. Tous les élèves de l'école bénéficieront d'un cycle vélo.



Equipement des cours de récréation

Merci à l'association de parents d'élèves « *La Tirelire* » qui a offert cette année aux écoles du RPI un budget conséquent pour acheter du matériel. 8 trottinettes et 3 draisiennes ont été achetées pour la cour du haut ainsi que des jeux de cour.

La cour du bas a été dotée de 3 modules solides pour s'asseoir, glisser, basculer... qui ont beaucoup de succès !



Le goûter du Père Noël



Et bien d'autres choses encore....

Notre tour du monde

Cette année, nous travaillons sur le monde. Nous visitons les pays des 5 continents en travaillant sur les habitants, les monuments, les villes, les animaux, la nourriture, les drapeaux, la culture, les danses, la géographie, les chants... Nous avons par exemple échangé avec quelqu'un qui parlait espagnol, chanté des chansons en anglais, on a peint des cerisiers du Japon, et aussi nous avons écrit nos prénoms en Japonais. Nous avons fabriqué une fresque d'océanie, lu des livres de tous les continents, travaillé sur les animaux du monde. On a cuisiné et décoré pour les repas de différents pays préparés à la cantine. (Italien, océanien, anglais, espagnol, grecque...) On a construit des maquettes, vu un spectacle sur le monde, regardé la Terre vue du ciel.

A la fête de l'école vous verrez notre travail dans une super exposition!



Les élèves de l'école de La Geneytouse.



Le très haut débit Internet pour la communauté de communes de Noblat

Il y a trois ans, la communauté de communes de Noblat a fait le choix fort de déployer la fibre optique sur tout son territoire en étant un des deux premiers EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de la Haute-Vienne à se positionner sur ce projet. C'est par l'intermédiaire du syndicat mixte DORSAL que cette opération a pu être menée en plusieurs phases :

La phase pilote, en 2020, a vu le déploiement de la fibre sur une partie des communes de Royères et Saint Léonard de Noblat ainsi qu'une montée en débit sur la commune de Saint Martin Terressus.

La phase Jalon 1, en 2021, a permis l'arrivée du très haut débit sur les communes de Champnétery, Eybouleuf, Le Chatenêt en Dognon, La Geneytouse, Saint Denis des Murs et Saint Paul ainsi que sur le restant des communes de Royères et Saint Léonard de Noblat.

La phase Jalon 2 verra les communes de Saint Bonnet Briance et Saint Martin Terressus pouvoir profiter de ce service à leur tour.

Pour compléter ces infrastructures, 2023 verra le déploiement de la fibre par Orange sur les communes de Moissannes et Sauviat, zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux).

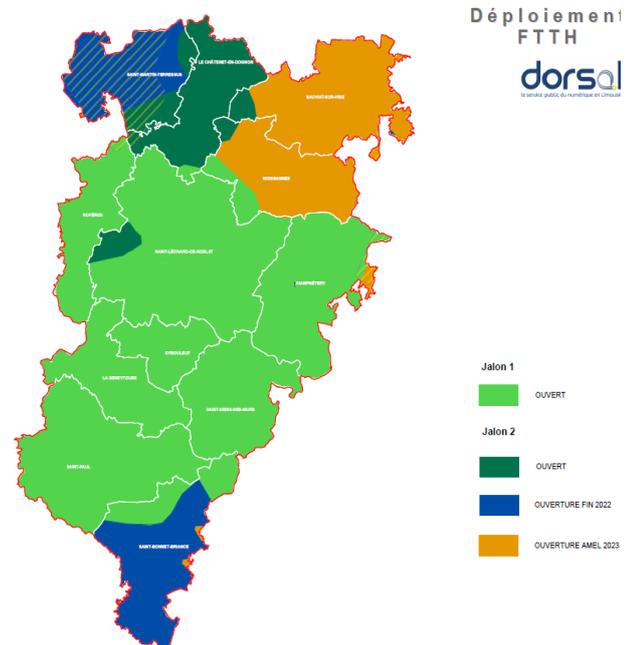
Cette opération a bien évidemment un coût financier important, mais est incontournable pour l'attractivité de notre territoire. Aujourd'hui, ce service est indispensable pour la communication de nos concitoyens et, bien évidemment, pour les professionnels installés ou en projet de le devenir. Il est à noter que le financement est subventionné par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département, le reste à charge étant assumé par la communauté de communes de Noblat avec un emprunt qui sera, en partie, remboursé par le retour financier des opérateurs téléphoniques qui se seront positionnés sur ce réseau public.

Concernant plus particulièrement La Geneytouse, le déploiement de la fibre a eu lieu fin 2021. Dorénavant, chacun d'entre vous a la possibilité (ce n'est en aucun cas une obligation) d'accéder à ce service. Pour information, en avril 2022, le pourcentage d'installations raccordées sur notre commune (appelé taux de pénétration) était de 33%, ce qui montre l'attente de toutes et tous.

Quelquefois, lors de l'installation, quelques problèmes techniques peuvent apparaître. Si c'est le cas sur le domaine public, c'est votre opérateur qui doit faire remonter le dysfonctionnement (ils connaissent la procédure). Concernant le domaine privé (dans votre propriété), la résolution du litige (gaine bouchée par exemple), vous appartient. Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute question non résolue.

Bon surf sur le Web.

CC de Noblat



Aqua'Noblat

L'Aqua'Noblat à Saint Léonard de Noblat dispose, en intérieur, d'un grand bassin sportif de 25x15m, d'un bassin ludique de 120 m² de profondeur 0,40 à 1,30 m ainsi que d'une pataugeoire et en extérieur, d'un bassin ludique de 300 m² présentant notamment deux couloirs de nage de 25 mètres.

Toute l'année, plusieurs activités sont proposées : cours de natation, aquagym, aquabike, etc.

L'Aqua'Noblat propose également un espace détente avec un spa, un sauna et un hammam, accessible aux horaires d'ouverture et réservé aux adultes.

Toute l'année, profitez d'encas à l'accueil de l'Aqua'Noblat. Pendant la période estivale, vous trouverez également un espace cafétéria à côté du bassin extérieur.

Horaires d'ouverture de l'Espace Aquatique Aqua'Noblat - Piscine à Saint Léonard de Noblat

Période scolaire :

Lundi : 12h - 14h

Mardi : 12h - 14h et 16h30 - 19h30

Mercredi : 13h - 19h

Jeudi : 12h - 14h et 16h30 - 19h

Vendredi : 12h - 14h et 15h30 - 20h30

Samedi : 15h - 19h

Dimanche : 9h30 - 12h30

Vacances scolaires (hors vacances d'été) :

Lundi et jeudi : 12h - 19h

Mardi : 12h - 19h30

Mercredi : 10h - 19h

Vendredi : 12h - 20h30

Samedi : 15h - 19h

Dimanche : 9h30 - 12h30



Vacances d'été (14 juillet et 15 août compris) :

Lundi et vendredi : 14h - 19h30

Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche : 14h – 19h

Jours fériés :

1^{er} Janvier, 1^{er} Mai, 1^{er} et 11 Novembre ainsi que 25 décembre : Fermé

Lundi de Pentecôte : 9h30 - 12h30

Période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h, seul le bassin sportif est accessible.

Ecole de musique

L'Ecole de Musique intercommunale vous offre un large choix de pratique instrumentale pour tous les goûts et pour tous les âges, sur tout son territoire. En solo ou ensemble, faites de la musique qui vous ressemble !

Sites d'enseignement

L'Ecole de Musique intercommunale de Noblat (EMN) vous accueille sur 2 sites d'enseignement : à Saint-Paul (Place de l'Eglise) et à Saint-Léonard de Noblat (3 Avenue Léon Jouhaux).

Organisation

L'apprentissage musical et instrumental, s'effectue sur 3 cycles, de la formation musicale à la pratique de l'instrument. Si le solfège peut être enseigné dès 6 ans (pré-solfège), l'EMN accueille aussi les plus petits en jardin musical dès 3 ans.

Classes d'instruments

19 classes d'instruments sont proposées : accordéon*, batterie, clarinette, clavier-synthétiseur, flûte traversière, guitare acoustique (folk), guitare basse, guitare classique, guitare électrique, piano, piano musiques actuelles, saxophone, trompette*, tuba*, trombone*, violon, alto (*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits).

La pratique du chant est encadrée pendant les stages Musiques Actuelles qui débutent fin Novembre et dont le calendrier spécifique (week-end, vacances scolaires) est annoncé au début de l'automne.

Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année (selon les disponibilités restantes).



Informations/Contacts

Rendez-vous sur le site internet www.ccnoblat.fr ou sur la page facebook dédiée @ecoledemusiquedenoblat.

Ecole de Musique de Noblat : 05 55 09 39 26

Communauté de Communes de Noblat :

ZA de Soumagne 87400 SAINT-Léonard de Noblat

Tél. : 05 87 22 99 00

Mail : musiques@ccnoblat.fr et accueil@ccnoblat.fr

Petite enfance

« LES COPAINS DE LEONARD »

La crèche accueille les enfants jusqu'à 3 ans, dans la limite de 24 places.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

Les professionnelles de ce lieu d'accueil offrent aux familles un espace convivial, adapté aux besoins de chacun et une écoute bienveillante.

Les enfants y trouveront tous les ingrédients nécessaires à la vie en collectivité tout en étant accueillis et respectés à titre individuel. Les professionnelles de la structure sont à l'écoute du rythme et des besoins de chacun.

Plus qu'un lieu de garde, c'est un espace d'accompagnement et de soutien : accompagner les jeunes enfants dans leur cheminement vers l'autonomie en toute sécurité mais aussi soutenir la fonction parentale par un renforcement des liens parents/enfants.



Les valeurs défendues sont :

- la non-discrimination
- la bienveillance et la confiance
- le respect : des parents, enfants, professionnels, de leurs modes de vie, de leurs valeurs, de leurs compétences, de leur singularité.
- Plaisir et éveil. La séparation quotidienne est positive si l'enfant en comprend le sens, si elle est acceptée par les parents et si elle est préparée et progressive pour l'enfant. Sécurisé, l'enfant pourra alors investir les lieux et les personnes

Contacts et renseignements

Maison de la Petite Enfance
Avenue de Drusenheim
87400 Saint-Léonard de Noblat
Tél : 05 55 56 34 21
lescopains.leonard@ccnoblat.fr





PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

France services, c'est le retour et le maintien du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... À moins de 30 minutes de chez vous, des agents formés vous accueillent pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.

France services, c'est avant tout un **guichet unique** qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et La Poste (la commune dispose de son propre bureau de Poste).

Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, nos agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau de ces neuf partenaires nationaux mais aussi sur nos partenaires locaux.

Des difficultés pour réaliser vos démarches en ligne et accéder aux services numériques ?

Nos agents France services vous guident dans la réalisation de vos démarches quotidiennes et vous proposent un **accompagnement de premier niveau** :

- Demande de carte grise,
- Renouvellement du permis de conduire,
- Simulation d'allocations,
- Mise en relation avec le partenaire plus rapidement grâce à des contacts dédiés,
- Dossier retraite,
- Impression ou scan d'un justificatif,
- Création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne...

En complément des démarches administratives, la France services de Saint-Léonard de Noblat vous donne accès à un poste informatique en libre-service (pour une utilisation uniquement administrative).

Le saviez-vous ?

Vous trouverez également les services suivants dans les locaux de la Maison Simone Veil à Saint-Léonard de Noblat :

- Création ou renouvellement de vos cartes d'identité et passeports,
- l'ODHAC 87 – Antenne de Saint-Léonard de Noblat,
- L'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes Agées (ACAFPA),

vous accueillent au cœur de notre France services mais aussi ... Des **permanences uniquement sur rendez-vous** de nos partenaires nationaux et locaux vous sont proposées.

ADIL 87 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

3^{ème} lundi du mois de 14h à 17h

Rendez-vous au 05 55 10 89 89 – contact@adil87.org

CAP EMPLOI 87 (insertion professionnelle des personnes en situation de handicap)

2^{ème} lundi du mois de 14h à 17h

Mercredi (semaine impaire) de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi (semaine paire) de 9h à 12h et de 14h à 17h

Rendez-vous au 05 55 38 89 70 – contact@capemploi87.fr

CARSAT Centre Ouest (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)

1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 13h30 à 16h30

Rendez-vous au 3960 ou auprès de votre France services au 05 19 09 00 70

CSF 87 (Confédération Syndicale des Familles)

1^{er} mardi du mois de 14h30 à 17h30

Rendez-vous au 05 55 37 52 26 – udcsf87@la-csf.org

Conciliateur de justice – M. Gilles BESNARD

1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h

Rendez-vous auprès de votre France services au 05 19 09 00 70

CPAM 87 (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Mercredi de 9h à 12h

2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois (semaine paire) de 9h à 12h

Rendez-vous depuis votre espace AMELI.fr ou auprès de votre France services au 05 19 09 00 70

FRANCE RENOV' : NOUVELLE PERMANENCE DÈS LE 7 JUIN

Nov'Habitat est le partenaire local de votre projet de rénovation énergétique si vous habitez hors Limoges métropole : conseils, orientation et accompagnement pour les particuliers et petits établissements tertiaires (artisans, gîtes, commerçants..).

Mardi de 9h à 12h

Rendez-vous au 05 55 14 88 42 – contact@novhabitat87.fr

France VICTIMES 87 (Aide aux victimes et médiation)

1^{er} mardi du mois de 14h à 17h

Rendez-vous au 05 55 32 68 10 ou auprès de votre France services au 05 19 09 00 70

SAPHAD (Service d'Accompagnement des Personnes Handicapées à Domicile)

Jeudi de 14h à 16h

Rendez-vous au 05 55 69 11 87 - saphad.les-arsses@alefpa.asso.fr

UDAF 87 (Union Départementale des Associations Familiales)

Point Conseil Budget : 4^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 11h30

Accompagnement et conseils auprès des familles face aux difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement.

Tutelles : 2^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 11h30

Information et soutien aux tuteurs familiaux

Les agents de votre France services de Saint-Léonard de Noblat travaillent aussi au quotidien avec d'autres partenaires locaux avec lesquels vous pouvez être mis en relation :

CDAD 87 (Conseil Départemental d'Accès au Droit)

Permanence juridique gratuite à la Cité judiciaire de Limoges (23, place Winston Churchill)

Informations et rendez-vous au 05 87 19 34 00 - cdad-haute-vienne@justice.fr

WIFE (association rurale contre la violence intrafamiliale)

Permanence téléphonique assurée tous les jours au 06 28 29 18 20.

Vous pouvez également contacter votre France services au 05 19 09 00 70

DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations)

Informations et rendez-vous au 05 55 11 66 00 - ddetspp-renseignements@haute-vienne.gouv.fr

ATTENTION AUX DEMARCHES FRAUDULEUSES !

Les agents France services vous mettent en garde quant aux démarches frauduleuses pour vos demandes de rénovation énergétique. Nov'Habitat vous communique une liste d'entreprises agréées, vous conseille et les agents France services vous accompagnent **gratuitement** pour la constitution et l'envoi de votre dossier numérique via la plateforme dédiée. En cas de doute, contactez Nov'Habitat au 05 55 14 88 42 ou la France services de Saint-Léonard de Noblat au 05 19 09 00 70.



Contact & informations

France services de Saint-Léonard de Noblat

Maison Simone Veil

15, rue de Beaufort 87400 Saint-Léonard de Noblat

05.19.09.00.70 – france.services.noblat@ccnoblat.fr

Lundi, mercredi, vendredi de 13h30 à 17h00

Mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



MANIFESTATIONS

Colis des aînés

Si le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu en regard à la situation sanitaire, la municipalité a néanmoins maintenu la distribution, à nos septuagénaires et plus, de colis gourmands pour marquer les fêtes de fin d'année.

Cette attention permet de se rencontrer et d'échanger, en manifestant toute notre sympathie à nos aînés et d'apporter un peu de réconfort à certains.

Gaëlle, du multiservices Les Genêts, avait, comme à son habitude, préparé ces colis avec soin et nous l'en remercions.



Cérémonies commémoratives



Les commémorations du 11 novembre 2021 et du 8 mai 2022 ont pu se dérouler en présence de la population. Ces moments de mémoire et d'hommage à celles et ceux qui ont défendu notre liberté sont incontournables. Ils permettent la transmission de notre histoire, notamment aux plus jeunes, en ces moments plus que perturbés à l'image du conflit en Ukraine qui montre que la paix et la liberté sont des acquis bien fragiles.

Recensement de la population geneytousoise

Les chiffres issus du recensement de la population sont essentiels pour connaître et actualiser les besoins de la population (logements, écoles, établissements de santé, etc.) et pour construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Le recensement de la population geneytousoise devait avoir lieu en 2021 mais a dû être reporté à 2022 en raison de la pandémie de COVID.

Il s'est déroulé sur un mois à compter du 20 janvier 2022 et a nécessité l'emploi de 2 agents recenseurs, Mmes Eloïse DESFORGES et Stéphanie NEGRAUD.

La municipalité tient à les remercier pour leur travail, ainsi que la population pour sa participation.

Le résultat de cette étude n'est pas encore publié par l'INSEE, mais nous pouvons déjà nous satisfaire d'un excellent taux de réponse et envisager une augmentation de notre population

Mutuelle communale

La commune de La Geneytouse met à disposition de ses habitants une offre « complémentaire santé » en partenariat avec AXA.

Cette offre simple, et modulable selon vos besoins, est accessible à tous à un tarif avantageux négocié pour les habitants de notre commune.

Vous pouvez dès à présent contacter votre conseiller qui pourra vous établir un devis en fonction de vos attentes et vous proposer un accompagnement quotidien proche de chez vous.

Votre conseiller AXA : Jean-Philippe LAGARDE
06.43.25.44.42.

Ateliers numériques

Des cours d'initiation à l'informatique et d'accompagnement à l'usage des outils numériques sont dispensés dans votre mairie depuis début 2022 tous les lundis de 14H à 16H.

Actuellement, 5 personnes participent à ces ateliers animés par Mathieu Charon de l'association L'ESCALIER de Saint-Léonard de Noblat.

Le programme est adapté au niveau et aux appétences des participants. Ainsi, après une première découverte de l'ordinateur (clavier, souris, ...), nos apprenants ont découvert le traitement de texte, le copier/coller, ce qu'est INTERNET et comment se connecter. Ils devraient prochainement appréhender ce qu'est un moteur de recherche, un navigateur, une boîte-mail puis apprendre à envoyer des pièces jointes, à compresser des fichiers, etc...

Si vous souhaitez rejoindre ces ateliers entièrement gratuits, n'hésitez pas à contacter par mail lassociation@lescalier87.org ou à appeler au 07.66.87.35.67.

PACS

Depuis novembre 2017, le service d'état civil de votre commune de résidence peut enregistrer votre déclaration de Pacte Civil de Solidarité. Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Reconnaisances

Les futurs parents non mariés souhaitant procéder à une reconnaissance anticipée de leur enfant à naître ou postérieure à la naissance doivent se présenter en mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Certificat d'immatriculation

Depuis le 1er novembre 2017, les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation se font uniquement via le guichet :

www.immatriculation.ants.gouv.fr, ou auprès d'un professionnel habilité. Des bornes informatiques sont par ailleurs disponibles à la Préfecture ainsi qu'à France services.

Curé de la paroisse

8 rue de Strasbourg à Saint Léonard, 05.55.56.31.37

Assistance sociale

Mme Pascale FAUCHER 05.55.56.02.76
Se déplace à la mairie sur rendez-vous.

INFORMATIONS

Conciliateur de justice

M. BESNARD Gilles, à la demande auprès du secrétariat de Mairie, sur rendez-vous.

Délivrance des cartes d'identité

Afin de répondre à des impératifs de sécurisation des titres, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales pourront instruire les demandes de cartes nationales d'identité. La Haute-Vienne compte 20 dispositifs de recueil répartis sur 14 communes. Les usagers pourront faire leur demande dans n'importe laquelle de ces communes. Les autres communes, si elles le souhaitent pourront se charger de faciliter l'accès des usagers au numérique pour déposer une pré-demande. Vous pouvez désormais également vous rendre à la Maison France Services de St Léonard de Noblat.

MSA

L'accueil est ouvert les lundis et mercredis de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h. Les Mardis et Jeudis, réception uniquement sur rendez-vous. 1 Impasse Sainte Claire à Limoges 05.44.00.04.04 www.msa.fr

CPAM

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) de la Haute-Vienne assure une permanence au 15 rue de Beaufort (France services) tous les mercredis de 9h à 12h, sans rendez-vous. Aucune permanence n'est assurée durant les vacances scolaires.

Permanence des Conseillers départementaux

M. Jean-Claude LEBLOIS et Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT assurent des permanences mensuelles à la mairie de St Léonard de Noblat.

Tarifs de location de la salle des fêtes

Habitant de la commune : 240 €
Hors commune : 370 €
Caution : 1000 €
Matériel audio/vidéo : 50 € / caution : 1000 €

Tarifs des tables, bancs et tentes de cérémonie

Tables : 10 € par table / Bancs : 5 € par banc
Tentes 5*8 : 1 à 160 € ; les 2 à 300 € / Caution : 300 €

Mission locale rurale



Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes

16-25 ans

contact@mlr87.fr

<https://www.facebook.com/mlrhv87/>

<https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>



CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE

Vous avez moins de 26 ans !

Des solutions pour tous vos projets

VIE QUOTIDIENNE :

Permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules
Aides financières, démarches liées au logement,
Accès aux droits et à la santé,
Aide aux démarches administratives,
Sports loisirs et culture ...

ORIENTATION :

Découverte de secteurs et métiers,
Immersion en entreprises et visites d'entreprises...

FORMATION :

Droits à la formation,
Accès aux parcours de formation, financements ...

EMPLOI :

Techniques de recherche d'emploi,
Rencontres entreprises et employeurs,
Offres d'emploi et offres en alternance,
Parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...



ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISÉ UN CONSEILLER REFERENT

Des solutions, une offre de services adaptée à vos besoins et à vos projets vous seront proposées.

Parmi ces propositions, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : Contrat de 6 mois et une allocation pour sécuriser vos démarches...

 Contrat d'Engagement Jeune

Proche de chez vous !

Mission Locale Rurale Haute-Vienne
05.55.70.45.74



4 antennes - 29 points d'accueil sur tout le département de la Haute-Vienne
(Hors agglomération de Limoges)

Une équipe de 34 professionnels et des services gratuits.

Permanence sur Saint Léonard de Noblat :

- **Mardi matin, Mercredi journée, Jeudi matin**
- Au **Foyer Rural** Rue Roger Salengro
- Avec Madame **Sandrine DA SILVA FERREIRA**
- **Contacts : 05.55.08.27.98**

Recensement militaire ou citoyen

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par télé procédure via le portail internet service-public.fr. Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Si cette démarche n'a pas été effectuée volontairement, il faut se présenter aussitôt à la mairie. Il faut se munir de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, du livret de famille. A cette occasion le maire délivre une attestation de recensement qui doit impérativement être conservée. Le recensement permet ensuite de déclencher la convocation à la Journée Défense et

Citoyenneté, ainsi que l'inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Le Centre du Service National se trouve à l'adresse suivante : <http://www.mon-service-public.fr>

SAPHAD

Service d'Aide aux Personnes Handicapées à Domicile. Le SAPHAD propose une prise en charge personnalisée de l'usager, en lui permettant de vivre en milieu ordinaire, puis, le cas échéant, d'intégrer, dans de bonnes conditions, une structure adaptée à ses besoins. Cette prise en charge fait appel à tous les services déjà existants.

Les interventions pourront apporter, à toutes les personnes handicapées qui le souhaitent, une aide psychologique, affective, un soutien dans la vie courante, en présentant une solution alternative au placement d'accompagnement pluridisciplinaire. Un travail de partenariat vient compléter cette action, dès que les limites sociales en milieu ouvert ou la perte d'autonomie sont atteintes.

4 Boulevard Karl Marx 87120 Eymoutiers
05.55.69.11.87 @ saphad-eymoutiers@orange.fr

ACAFPA

Association agréée « Services à la Personne » depuis 1979 et forte de son expérience, l'Association Communautaire d'Action en Faveur des Personnes à domicile de St Léonard de Noblat (ACAFPA) met à disposition pour tout public en activité, retraités, personnes dépendantes ou handicapées, du personnel qualifié. L'ACAFPA intervient sur les communes de St Léonard de Noblat, Royères, Moissannes, Sauviat-sur-Vige, Le Chatenet-en-Dognon, Eybouleuf, La Geneytouse, Saint-Denis-des-Murs, Champnétery et Saint-Martin-Terressus. L'ACAFPA vous conseille et vous oriente en direction des bons interlocuteurs concernant les différentes actions menées dans le domaine de la gérontologie et du handicap.

Vous êtes l'employeur et nous vous proposons du personnel pour l'entretien et l'hygiène du logement, l'aide pour le lever et le coucher, l'entretien du linge, l'aide pour l'habillage et le déshabillage, la préparation des repas, l'aide à la prise des repas, l'aide aux courses, l'aide aux sorties extérieures, présence de nuit, l'aide à la toilette non médicalisée. L'ACAFPA se charge de toutes les démarches administratives (contrats de travail, bulletins de paie, déclarations URSSAF, attestations maladie, etc...) Du personnel de remplacement vous est proposé lors des congés ou des arrêts maladie.

Vous pouvez bénéficier de 50% de réduction ou crédit d'impôts sur les sommes versées au titre des services à la personne.

Le service de portage de repas à domicile s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie à domicile. Les repas sont préparés par les cuisines du Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages dans le respect des règles de qualité et d'hygiène. Les menus sont élaborés par une diététicienne et tous les régimes prescrits par les médecins sont assurés. Un service sur mesure et de qualité. Les repas sont livrés en liaison froide le matin du lundi au samedi pour les personnes résidant à de St Léonard de Noblat ville. Pour les dimanches et jours fériés un repas en liaison froide vous est proposé. Les premières commandes doivent être faites 72h à l'avance auprès de l'ACAFPA. Une liaison froide pour les villages de Saint Léonard de Noblat et les autres communes du canton. Les repas sont assurés tous les jours de l'année et livrés 3fois par semaine : les lundis après-midi pour les repas du mardi et mercredi, les mercredis après-midi pour les repas du Jeudi et Vendredi et les vendredis après-midi pour les repas du Samedi, Dimanche et Lundi. Les premières commandes doivent être faites 48h à l'avance auprès de l'ACAFPA. Pour 2021, le prix du repas est de 9€10.

15, rue de Beaufort 87400 St Léonard de Noblat
05.55.56.09.97 acafpa87@orange.fr www.acafpa.fr
Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h et 14h-17h Mercredi : 9h-12h

FNATH



La FNATH est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaboratrices juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits. La FNATH, pour quoi ? Ses domaines d'actions sont : l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social (salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...)

INFORMATIONS

La FNATH recherche des bénévoles ! Vous avez un peu de temps à consacrer aux autres, une heure, une journée ou plus, devenez bénévole à la FNATH.

Pour tout renseignement :

Michel PIQUET (président de la section)

au 05.55.56.12.44 ou 06.19.13.85.99

Le Groupement FNATH de la Haute-Vienne,

6 Avenue du Président Sadi Carnot à Panazol,

au 05.55.34.48.97

Mail : fnath.87@orange.fr

www.fnath87.org

Secours populaire



L'antenne de Saint Léonard assure une permanence tous les jeudis de 14h à 17h 30 Rue Léon Jouhaux (à proximité du groupe scolaire Pressemane). Tel : 05.55.04.20.00

ADIL

Agence Départementale d'Information sur le Logement. Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire... Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration... Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage... L'ADIL 87 effectue des permanences près de chez vous : ADIL 87, 28 avenue de la Libération, Limoges 05.55.10.89.89. www.adil87.org

ATOS

C'est le moment !

GRAND NETTOYAGE SAISONNIER,
ENTRETIEN DU JARDIN,
DÉMÉNAGEMENT, PETIT BRICOLAGE...

ATOS Recruteur solidaire
7 rue Joseph Cugnot
87280 Limoges
05.55.35.04.07 - 06.34.78.93.18
www.association-atos.fr

ATOS
MEMBRE DU
RESEAU LIAGE

SJ
SERVICES à
LA PROXIMITÉ

-50%
tarif
solidaire

Secours catholique

L'antenne du Secours Catholique de Saint Léonard assure une permanence tous les lundis de 10h à 12h, dans le local situé 19 rue Georges Périn. 07.86.29.15.91

Les restos du cœur



Les Restos du Cœur assurent des campagnes de distribution au cours de la période hivernale. Ils proposent également une campagne d'été (sur inscription). Les permanences se déroulent les mardis de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 11h dans les locaux de l'association, place de la Collégiale (ancienne mairie). Durant la période d'été, les permanences restent inchangées. 3, Rue Léon Jouhaud 87400 St Léonard de Noblat 07.61.25.63.78

ad87.saint-leonard@restosducoeur.org

Relais infos services



Le Relais Infos Services, est une association loi 1901. Elle a été créée en 2002 par les élus du Syndicat mixte Monts et Barrages, et s'est donnée pour vocation de favoriser le développement de l'emploi local et de l'économie de proximité avec une attention particulière aux personnes en situation précaire. Depuis sa création, le RIS est résolument engagé sur une démarche de développement territorial. Il permet l'emploi de proximité en assurant sa mission d'insertion auprès d'un public en difficulté et s'inscrit dans une dynamique de réseau et de partenariat.

L'association porte un chantier d'insertion et emploie, entre 12 et 14 personnes en parcours, issues en majorité du secteur Monts et Barrages et 7 salariés permanents (encadrants technique, secrétaire-comptable, conseillère en insertion professionnelle, directrice). Les activités support d'insertion sont :

- L'activité entretien de l'environnement : les équipes interviennent sur l'entretien de sites touristiques, l'entretien des abords de rivières, le nettoyage des bourgs et des cimetières, la pose et l'entretien de clôtures, le balisage, l'ouverture et l'entretien des sentiers de randonnée...
- L'activité petits travaux : cette activité a été développée d'une part dans le but de proposer une offre d'insertion plus large (diversification des activités support proposées, augmentation du nombre de postes en parcours). D'autre part, répondre à une demande importante des donneurs

d'ordres sur ce type de travaux. Cette nouvelle activité permet d'accueillir 2 personnes en parcours supplémentaires. Les travaux proposés sont de la peinture en intérieur ou extérieur, de la petite maçonnerie (ex : rejointoiement de murs), de la pose de panneaux d'adressage, de l'entretien de sépultures, de la petite menuiserie...

En parallèle des activités du chantier d'insertion, l'association est engagée avec le PETR Monts et Barrages et l'association interconsulaire de la Haute-Vienne depuis 2019 sur la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Cette expérimentation a pour but de proposer à toute personne privée d'emploi depuis plus de 12 mois et vivant sur le territoire depuis plus de 6 mois, un emploi en CDI à temps choisi et un accompagnement socio-professionnel. A terme, l'objectif est de créer une Entreprise à But d'Emploi (EBE) non concurrentielle sur chaque communauté de communes du territoire. Les emplois proposés proviendront des envies et compétences des Personnes Privées Durablement d'un Emploi (PPDE), mais aussi des besoins et des opportunités du territoire.

CONTACT : 05 55 56 38 23

association.ris@gmail.com

HORAIRES :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h

Foyer rural



Le Foyer Rural, agréé Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales, est la principale structure socioculturelle de la ville. Un centre social, c'est : Un lieu de proximité pour tous, sans discrimination, proposant un accueil convivial. Des projets

participatifs où les habitants prennent des initiatives, mènent des actions :

- actions solidaires vers toutes les générations de la petite enfance aux personnes âgées en passant par la famille.
- actions de développement culturel, sportif, éducatif...
- actions de soutien auprès des personnes en difficulté et de lutte contre toutes les exclusions.

- actions d'animation et de lien social (fêtes de quartier, etc).

- Des plateformes d'accompagnement de la vie associative et de tous projets personnels ou collectifs.
- Des équipes, composées de bénévoles et de professionnels, qui proposent des activités, animations et services.
- Des projets agréés spécifiquement par les Caisses d'Allocations Familiales.

La diversité d'action du Foyer rural-Centre social de Saint-Léonard s'exprime essentiellement sous la forme de divers ateliers : ateliers d'expression, ateliers sportifs et de relaxation, ateliers artistiques, ateliers éducatifs... Le centre social assure également la gestion de l'Accueil de Loisirs de la commune, accueillant les enfants de la communauté de communes de 3 ans jusqu'à 17 ans. Foyer Rural Centre Social

Espace Denis Dussoubs

87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT 05.05.55.56.11.18
secretariat@foyer-rural-saint-leonard.fr www.foyer-rural-saint-leonard.fr

Jours et horaires d'ouverture :

- Hors vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 9h à 12h.
- Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Feux de plein air

L'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) est interdit toute l'année en tout lieu du département afin de renforcer la prévention contre les incendies et préserver la qualité de l'air.

(voir arrêté préfectoral 09 juillet 2013 affiché en Mairie ou sur lageneytouse.fr),

Les particuliers doivent donc déposer leurs déchets verts en déchetterie, au dépôt des Moulades (clé à retirer au secrétariat de Mairie) ou procéder à leur broyage.

Le brûlage des déchets verts résultant d'une exploitation agricole, les feux festifs, de loisirs et l'écobuage restent toutefois autorisés.

Sont également interdites :

- Les mises à feu et lâcher de lanternes célestes, chinoises ou thaïlandaises
- La mise en œuvre de feux d'artifice de divertissement.

Ces dernières années ont été difficiles sur le plan associatif et plus encore sur le plan sportif.

Le changement de bureau du tennis est survenu dans ce contexte et la lourdeur administrative s'en est vue majorée.

Cependant nous voilà enfin prêts à aborder cette nouvelle saison 2022-2023 avec efficacité et optimisme.

Après avoir sérieusement envisagé un rapprochement avec le club d'Aureil et la FFT, nous avons finalement renoncé au regard du prix que cela représentait pour les adhérents. En effet le fait d'adhérer à la FFT entraîne une augmentation considérable de la cotisation annuelle.

Nous avons donc décidé, pour le moment, de rester fidèles au même principe de cotisation à savoir 40€ pour l'année afin qu'un maximum de personnes puisse adhérer et profiter en famille de cette opportunité locale.

Nous venons également de changer la carte d'accès afin de refaire le point sur les joueurs actifs et nous permettre de remettre à jour le fichier adhérent.

Nous vous invitons donc à adhérer nombreux au Tennis Club de la Geneytouse car ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions défendre notre indépendance vis-à-vis des autres clubs et garantir ce tarif préférentiel.

Le système de réservation du cours en ligne n'est plus fonctionnel depuis l'incendie du 10 mars 2021 qui a détruit le datacenter qui hébergeait le logiciel de réservation. En effet, le travail que représente la création d'un tel logiciel par les bénévoles du club n'a pas pu être renouvelé depuis cet incident, malheureux. De plus le nombre très restreint d'adhérents ne justifie pas, pour le moment, de réitérer ce système ni d'adhérer à un abonnement plus coûteux. Cependant, en fonction de l'évolution du club, un nouveau système de réservation pourra être envisagé. A noter que l'idée de se rapprocher du club d'Aureil et de la FFT nous aurait permis de mutualiser nos cours, mais également de profiter de services en ligne qui permettent notamment cette réservation. Cela explique en partie pourquoi un nouveau système de réservation n'a pas été envisagé depuis.

Nous espérons donc vous voir nombreux pour cette nouvelle année afin de partager des projets et envisager des manifestations qui ne peuvent exister qu'au milieu d'adhérents actifs.

Et n'oubliez pas qu'avec 4 paquets de cigarettes vous vous payez un cours de tennis à l'année !!!

Sportivement.



Johan JULY

La Geneytouse Form'



Après deux saisons blanches, le club de gym volontaire a repris ses activités au mois d'octobre dernier, tous les mardis soir à 20h. Cette année des cours de yoga sont proposés les mercredis soir à 19 h. Ces animations ont lieu à la salle polyvalente. Nous reprendrons ces activités à la rentrée de septembre, si la situation sanitaire le permet bien sûr. Nous vous attendons ☺

Comité des fêtes

Contraint d'annuler toutes ses manifestations pendant deux ans, le comité des fêtes renoue enfin avec ses activités.

Riche de ses quelques quatre-vingt bénévoles toujours aussi motivés, le dimanche 05 juin place de l'Eglise a pu se dérouler la 22 ème édition du traditionnel marché aux fraises.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

REPRESENTATION DES GUEULES SECHES

Dans le cadre des 100 ans de leur association, les Gueules Sèches donneront une représentation le jeudi 07 juillet à 20h30 place de l'Eglise.

A cette occasion le comité des fêtes vous proposera une restauration sur place à partir de 19h00.

LA FETE AU STADE LES 27 ET 28 AOÛT

Samedi 27 août

à partir de 19h00 : repas champêtre

à partir de 21h45 : retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifice

puis animation musicale sur podium avec le groupe ALOHA

Dimanche 28 août

à partir de 12h00 : repas champêtre et animation musicale avec la Banda de St Junien

à partir de 16h00 : spectacle de variété française avec Patrice MEGE sosie officiel de Michel Delpech

Promenades en calèche, défilé et exposition de voitures anciennes, tombola, jeux d'adresse, attractions diverses....



Au plaisir de vous accueillir

D.GILLES

L'exercice 2020/2021, n'ayant pu aller à son terme compte tenu des conditions sanitaires qu'a traversé notre pays, les Espoirs attaquent cette nouvelle saison pleine d'ambitions et avec la joie de retrouver enfin le terrain.

L'effectif est relativement stable par rapport à l'an passé (66 licenciés), mais le groupe s'étoffe une fois de plus de joueurs de qualité. Cette stabilité concerne également les féminines (14 Clémentines) coachées par Cécé et JF.

Les clémentines réalisent d'ailleurs un début de saison encourageant en terminant 3ème de la première phase, avec 4 victoires 0 nul et 2 défaites, et occupent actuellement une nouvelle troisième place en seconde phase. Les filles ont également fait un beau parcours en coupe de la Haute Vienne en atteignant les demi-finales, rencontre à Bessines au cours de laquelle elles se sont inclinées avec les honneurs.



Coté seniors, l'équipe 1 coachée par Julien a réalisé une belle saison et termine à la 6ème place du championnat de 1ère division (plus haut niveau départemental), position qui assure le maintien. Cerise sur le gâteau, une belle victoire en finale du Challenge Marcel Pailler face à l'Occitane, devant une foule des grands jours, en parallèle du Marché aux fraises.



La réserve coachée par Loic, réalise également une bonne saison et termine à la 5ème place du championnat de quatrième division départementale. Afin que cette équipe progresse, l'effectif devra être étoffé pour permettre d'aborder la prochaine saison plus sereinement.

Les joueurs et joueuses désirant nous rejoindre sont les bienvenus.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à Las Minaudas si vous souhaitez vous impliquer dans le club en tant que joueur, dirigeant ou bénévole.

Nous remercions tous nos bénévoles, dirigeants, supporters qui œuvrent chaque semaine pour maintenir la flamme d'un « petit » club de village, ce qui devient de plus en plus rare.

Merci également à tous nos partenaires qui nous permettent de porter haut les couleurs du club chaque dimanche.

Merci enfin à l'ensemble de l'équipe municipale pour la qualité des installations mises à notre disposition et que beaucoup nous envient.

Merci également à notre fidèle club des supporters présidé par Martine qui contribue grandement à la fierté d'appartenir à cette famille.

Rendez-vous à tous pour encourager nos équipes au bord des terrains.

Anthony FAUCHER

LES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE



Philippe APARICIO et Odile ROYER-LAMARRE Infirmiers, - Les Allois - 05.55.00.08.52

Céline PATUREAU-SAIDI Infirmière - Le Chatain - 06.16.31.41.83

Florence BREILLOUT-FOURNIAUD Orthophoniste - Les Allois - 05.55.53.48.16



tel : 05 55 09 70 73
fax : 05 55 09 78 85
mail : sas.dussartre@orange.fr
www.dussartre.com

La société Dussartre œuvre dans la fabrication et la réparation d'instruments de chirurgie. Elle développe aussi de nouvelles activités comme le revêtement isolant, le téflon, le marquage laser et le marquage laser par frittage, ce qui permet de répondre aux besoins des secteurs de l'aérospatiale, agroalimentaire et de l'industrie.



Situé aux Allois, Olivier VIANNE vous attend au garage PTS pour réaliser toutes vos prestations : entretien, réparation, dépannage à domicile, achat et vente de véhicule.

Chez Régine RESTAURANT



05.55.09.70.04

L'incontournable restaurant Chez Régine, situé au lieu-dit « La Croix-Ferrée », où vous attendent de bons petits plats bien de chez nous ou d'ailleurs selon l'humeur du chef. Régine organise aussi des repas de groupe et de famille.



Le multiservices vous accueille du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 16h à 20h et le dimanche de 9h à 12h30. Vous y trouverez des produits frais et surgelés, épicerie, fromages et charcuteries à la coupe, des produits locaux, des bouteilles de gaz, du poisson frais tous les vendredis sur commande et un point poste.



fenêtres de toit.

L'entreprise MCC Micaël COIGNOUX réalisera vos travaux neufs ou de rénovation de couvertures tuiles, ardoises, bac acier, zinc et bois. Il pourra s'occuper de vos descentes de dalle et de la pose de



toitures.

Steven CHARBONNIER viendra réaliser vos travaux de couverture en tuiles, ardoises, bac acier, zinc et bois, et de vos descentes de dalle. Il pourra aussi réaliser la pose de fenêtres de toit et le démoussage de vos



spécialisée dans divers soins, comme le spa, l'épilation, le maquillage et l'esthétique et nos produits haut de gamme.

Royal Palm s'engage à vous offrir un moment de bien-être ultime grâce à ses soins, modelages, spa, grotte de sel, douche sensorielle... tout en révélant votre beauté. Nous mettons à votre disposition notre équipe professionnelle



05.55.31.19.60

Notre équipe vous apporte conseil et savoir-faire pour le soin et la mise en beauté de vos cheveux : coiffure mixte, lissage à la kératine, coiffure de mariée, espace barbier... Un environnement beauté est dédié pour votre bien-être et relaxation avec votre esthéticienne :

modelages visage et corps, épilation, manucure...



Tél : 05.55.09.73.89
E-mail : jeromelavaud@orange.fr

Notre équipe de maçons bénéficie d'une expérience reconnue et intervient pour différents types de réalisations. Notre entreprise propose une importante gamme de tâches : travaux de maçonnerie et de menuiseries ainsi que de peinture ou travaux d'isolation. Nous utilisons des matériaux nobles : chaux naturelles, chanvre, chêne, châtaignier, résineux, vieux bois, terre cuite, tufs, zinc.



Méthodes énergétiques permettant un bien-être total, une relaxation intense. Ces méthodes peuvent soulager toutes sortes de maux, aussi bien moraux que physiques.

Sylvain LEBREAUD

- Peinture - Papiers peints
- Revêtements sols et murs
- Façade

05 55 70 23 43

10, lot. de las Minaudas - 87400 LA GENEYTOUSE



Terrassement
Assainissement
Drainage
Piste Forestière
Dessouchage
Transport
Location



La ferme de l'Alchimiste

Produits à base de sève de bouleau fraîche ou fermentée naturellement

Retrouvez-nous sur www.lalchimiste.eu, ou à la ferme, sur rdv au 09.80.78.21.01



SAS DUBOIS PHILIPPE
Commerce de Bestiaux
LES ALLOIS
87400 - LA GENEYTOUSE



BULLETIN MUNICIPAL DE LA GENEYTOUSE 2022

Comité de rédaction ;
Commission communication
Alain FAUCHER, Maire (Directeur de la publication)

Pour suivre les actualités de la commune tout au long de l'année,
rendez-vous sur le site internet lageneytouse.fr et sur la page
Facebook Mairie de La Geneytouse
Tel 05.55.09.70.12 /Mail: contact@lageneytouse.fr

La mairie est ouverte au public :

Le matin du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.
Les lundis et mercredis après-midi de 14h00 à 18h00.
Les mardis, jeudis et vendredis après-midi de 14h00 à 17h30.